

Stage ouvert à tous les collègues, syndiqués ou non syndiqués

# Le jeudi 22 octobre de 9 h 30 à 17 h 30 à Tournus

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

### À QUOI ÇA SERT ? COMMENT ÇA MARCHE ?

#### AI-JE LE DROIT DE PARTICIPER A CE STAGE ?

Le congé nécessaire est **de droit** pour tous, titulaires ou non, syndiqués ou pas, à raison de douze jours ouvrables par an, indépendamment d'autres congés. Ce stage ne peut donner lieu ni à retenue de traitement, ni à obligation de rattrapage des cours.

La seule condition - mais elle est impérative - c'est que **la demande de congé soit déposée, par écrit**, au moins un mois avant le début du stage **auprès du chef d'établissement**. L'autorisation n'est pas délivrée par celui-ci, mais par le Recteur. Une absence de réponse quinze jours avant le stage équivaut à autorisation.

Un problème ? Alerte **immédiatement** le SNES.

#### COMBIEN CELA VA-T-IL ME COUTER ?

Rien : les stages sont entièrement gratuits. De plus, pour les syndiqués à jour de leur cotisation, le SNES prend financièrement en charge déplacements et repas, **à condition de s'inscrire assez tôt auprès de la section de Saône-et-Loire**.

#### JE N'Y CONNAIS RIEN...

Les stages syndicaux sont justement destinés à réfléchir et à se former : ils ne nécessitent aucune compétence particulière !

#### SOIT. MAIS À QUOI MA PARTICIPATION AU STAGE M'ENGAGE-T-ELLE ?

Eh bien, à rien ! La section départementale souhaite simplement fournir aux personnels la possibilité de mieux comprendre le fonctionnement d'un établissement et, s'ils le souhaitent, d'y intervenir plus efficacement.

Donc, pas d'hésitation : recopiez et déposez auprès de votre chef d'établissement impérativement **avant le 22 septembre** le modèle de demande

d'autorisation d'absence (ci-dessous).

**En même temps, remplissez précisément et renvoyez à la section départementale du SNES, (coordonnées p. 1) la fiche d'inscription (ci-dessous).**

Nous vous ferons parvenir en temps utile une confirmation d'inscription avec un plan permettant d'accéder au lieu du stage.

**Autorisation d'absence  
à demander  
avant le 22 septembre**

Nom Prénom  
Grade et Fonction  
Etablissement

à Madame le Recteur de l'Académie de Dijon,  
s/c de Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des services départementaux de  
l'Education Nationale,  
s/c de ... (fonction du chef d'établissement)

Conformément aux dispositions des lois n° 82-997 du 23.II.82 et n°84-16 du 11.01.84 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 22 octobre 2009 pour participer à un stage de formation syndicale.

Celui-ci est organisé à Tournus (S&L) par la section départementale du SNES (FSU) de Saône-et-Loire, sous l'égide de l'IRHSES, organisme habilité à organiser des sessions de formation syndicale ouvrant droit à congé par arrêté du 19.01.1993 (J.O. du 05.02.1993).

A.....le.....

*Signature*

Nom et prénom :

Etablissement :

Adresse personnelle :

Téléphone personnel :

Mèl personnel :

**s'inscrit pour le stage syndical  
du 22 octobre 2009  
à Tournus**

Demande de congé  
déposée le

**snes**  
fsu   
71   
Syndicat National  
des Enseignements  
de Second degré  
52 de Saône & Loire  
2, rue du Parc  
71100 Chalon/Saône  
03 85 44 43 81  
www.snes.dijon.edu